

Règlement particulier

Championnat Départemental Séniors, Jeunes et Vétérans (CDSJV) de doubles 22/23 octobre 2022 à Saint-Marcel-lès- Valence

1. Le Championnat Départemental Seniors, Jeunes et Vétérans (CDSJV) se déroulera conformément au règlement préconisé par la FFBaD. La compétition est déclarée sur poona sous le numéro de dossier : **2201333** et sera autorisée par la ligue Auvergne Rhône Alpes et la FFBaD.
2. Le Juge arbitre principal sera Eric VIOLANT, numéro de téléphone : 06 16 76 29 56, le GEO sera Michael PIERREL. Le logiciel utilisé pour la gestion de la compétition est Badnet.
3. Le tournoi est ouvert aux jeunes (poussins à juniors), seniors et vétérans licenciés au sein du comité ou dans l'un de ses clubs de niveau NC à N1.
4. Tous les joueurs mineurs doivent être accompagnés par un adulte qui sera présent durant toute la durée du tournoi. Une autorisation parentale d'accompagnement doit être remplie et transmise à l'organisateur le jour de la compétition si ce ne sont pas les parents qui accompagnent leur enfant mineur sur la compétition.
5. La date limite des inscriptions est fixée au 12 octobre 2022.
6. Les vétérans qui le souhaitent pourront s'inscrire en senior ou vétéran. Les joueurs vétérans sont autorisés à s'inscrire dans une discipline en senior et dans une autre en vétéran. Aucun surclassement ne sera autorisé quelle que soit la catégorie.

En double et en mixte, l'inscription au choix est possible. Le joueur inscrit au choix sera informé le jour du tirage au sort si une paire a pu être constituée suite à son inscription. Dans le cas contraire, il sera remboursé à l'issue du tournoi.

7. Toute participation au CDSJV de double implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le Juge-Arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.

8. Tout joueur doit être en règle avec la FFBaD le jour du tirage au sort soit le 15 octobre 2022. Les têtes de séries seront désignées par les organisateurs et le juge-arbitre au CPPH du 13 octobre 2022.
9. 2 tableaux sont possibles pour tous les joueurs inscrits (Double et Double Mixte). La compétition se déroulera en phases de poules avec deux sortants, suivi d'un tableau en élimination directe. Les tableaux de doubles adultes et de mixtes jeunes auront lieu le samedi et les mixtes adultes ainsi que les doubles jeunes le dimanche. En fonction du nombre d'inscrits par catégorie, le GEO pourra organiser les tableaux en plusieurs poules ou en poule unique.
10. Dans les catégories comportant plusieurs séries, seuls les vainqueurs des séries 1 se verront décerner le titre de champion départemental. Un joueur souhaitant décrocher le titre de champion départemental, mais n'ayant pas les points nécessaires pour être en série 1 pourra faire la demande d'être reclassé dans cette série lors de son inscription. Pour que cette demande soit valable il faut qu'au cours de sa carrière le joueur ait obtenu au minimum le classement R6 (classement régional).
11. Le prix de l'inscription est de : 11€ pour les jeunes quel que soit le nombre de tableau, pour les adultes et vétérans 16 € pour 1 tableau et 19€ pour deux tableaux.

Les droits d'inscriptions, passé la date du tirage au sort, sont remboursés uniquement en cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif (certificat médical, attestation de travail, ...).
12. En cas de surnombre au niveau des inscriptions, celles-ci seront acceptées dans l'ordre d'arrivée à condition qu'elles soient accompagnées de leur règlement (Cachet de la poste faisant foi).
13. En cas de forfait d'un joueur d'une paire, celui-ci sera remplacé par la première personne inscrite en liste d'attente dans cette catégorie sauf en cas de refus du partenaire.
14. En senior et vétéran, le comité Drôme Ardèche de badminton effectuera des regroupements par CPPH. Le nombre de catégories dépendra du nombre d'inscrits dans la discipline, de manière à éviter de trop grandes disparités de classements.
15. En vétéran, l'inscription sera validée dans la catégorie d'âge correspondant au joueur le plus jeune de la paire.
16. Le nombre de joueurs maximum est fixé à 150 toutes catégories confondues (DH, DD, DX).

En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente sera constituée (dans l'ordre d'arrivée des inscriptions, règlement compris) afin de pourvoir aux forfaits éventuels. Les joueurs inscrits au choix en double et en mixte, seront

automatiquement passés en liste d'attente si le nombre de paires maximum est atteint.

17. L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du championnat. Les matchs pourront être lancés maximum 1h en avance.
18. Les organisateurs en accord avec les Juges-arbitres, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.
19. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match. (Minimum 2 raquettes, boisson, serviette...)
20. Les joueurs auront le droit de sortir du terrain pendant les arrêts de jeu à 11 pts dans chaque set et ainsi qu'entre chaque set mais ils devront être de retour à 40' à l'arrêt de jeu de 11pts et à 1min 40' entre les sets sinon ils pourront être sanctionnés par le juge-arbitre de la salle.
21. Le plateau de jeu est uniquement réservé au juge arbitre, aux organisateurs, aux joueurs ainsi qu'aux conseiller aux joueurs. Ces derniers pourront coacher les joueurs seulement à 11 et en fin de set. Un espace dédié près des terrains leur sera réservé.
22. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge-arbitre avant son premier match du tournoi.
23. Les matchs se dérouleront en auto arbitrage en 2 sets gagnants de 21 points avec un écart de 2 points. Si l'écart de 2 points n'est pas atteint à 21 points, le match continue et le premier à creuser l'écart de 2 points remporte le match. Le cas échéant, le premier à atteindre 30 points remporte le match.
24. Les volants seront à la charge des joueurs : En cas de litige le volant choisi sera celui en vente dans la salle : Yonex AS 20.
25. Un volant touchant les structures amovibles (panier de basket, filin ou autre objet amovible) du bâtiment sera compté « let » deux fois au service à chaque échange et compté « faute » durant l'échange.
26. Les horaires prévisionnels fournis par affichage ou par la table de marque sont indicatifs. Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec les Juges-arbitres et devront obtenir l'accord de ce dernier. Par ailleurs, ils devront revenir à l'horaire indiqué par le JA et laisser leur numéro de téléphone

à la table de marque. Sinon, le joueur pourrait être annoncé comme forfait pour son match.

27. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de « **5 minutes** » pourra être désigné forfait involontaire par le Juge-arbitre.
28. Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains. Seuls les maillots neutres ou de clubs seront autorisés sur la compétition.
29. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.
30. Dès leur arrivée sur le terrain, les joueurs disposent de 3 minutes de préparation sur le terrain avant le début du match, ils devront tester leurs volants avant la préparation. (Test des volants et changements de tenues).
31. Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 minutes quel que soit la discipline. Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e). Le Juge-arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.
32. Les réclamations éventuelles doivent être signalées au Juge-Arbitre par un responsable de club du joueur concerné et notée sur la feuille de rencontre ou envoyées par écrit au Comité départemental dans les 5 jours suivant la compétition.
33. Le comité Drôme Ardèche de Badminton et le Badminton Club de Saint-Marcel-Lès-Valence déclinent toute responsabilité en cas de vols, pertes, accidents ou autres incidents.
34. Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires.
35. Les feuilles d'inscriptions devront obligatoirement être envoyées à codep2607@gmail.com **avant le 12 octobre**, ou par voie postale à Isabelle LE COQ – 9 avenue Eugène Chavant -26300 BOURG DE PEAGE. Aucune inscription ne sera enregistrée sans réception des frais d'inscription. Possibilité de régler par virement (RIB sur la fiche d'inscription) ou par chèque à l'ordre du Comité Bi Départemental 26 07 Badminton.
36. Une 1ère convocation sera envoyée le lundi 17 octobre et la 2^{ème} le jeudi 20 octobre.
37. Les droits d'inscriptions passé le délai de la date limite du tirage au sort, soit le 15 octobre, sont remboursés en cas de force majeure et sur présentation d'un certificat (médical, travail, ...).
38. Le joueur forfait ou blessé, après le tirage au sort du 15 octobre 2022, a un délai de cinq jours après la compétition pour envoyer un justificatif à :

39.

Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Badminton
37 Route du Vercors
38500 St Cassien
Ou par mail : sophie.bluy@badminton-aura.org

40. Le Comité Drôme Ardèche de Badminton remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leur contribution à la réussite de ce Championnat Départemental Jeunes, Seniors et Vétérans en observant ce règlement particulier et en respectant les décisions du Juge-Arbitre.

**Le comité d'organisation
du Comité Drôme Ardèche de badminton**